

GAZELEY

Numéro : 20 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 06:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Selon moi, ce projet ne correspond pas aux valeurs décrites par nos politiques seinomarins récemment élus...
n'y a t'il pas d'autres projets plus porteurs de valeurs humaines et écologiques à implanter sur cette zone ???
Amazon n'est qu'un modèle de l'ultramondialisation qui fera souffrir le commerce locale, l'artisanat et les circuits courts sans parler du gaspillage qu'elle engendre....

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 21 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 07:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

En ces temps de crise climatique où il faut manifestement privilégier le local, la construction de ces grands entrepôts logistiques favorisant les grands déplacements de marchandises est une aberration.

Et la crise du Covid montre que d'un point de vue sanitaire ces circulations sont dangereuses.

Quand donc allons nous changer de cap pour un autre monde ???

La création de ce méga entrepôt logistique serait un pas de plus sur cette route que nous savons qu'il faut quitter !

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 22 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 09:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je pense qu'Amazon ne joue pas le jeu de la transparence et de la citoyenneté.

Un site logistique sur la Rive Gauche me semble aller dans la logique d'une bonne organisation des circulations des marchandises.
Mais Amazon pourrait, dans une démarche citoyenne, donner à ce site une dynamique coordonnée aux commerces des centre-ville qui restent utiles dans leur rôle de proximité, de vitrine et de conseil !

Enfin Amazon n'est pas citoyen dans son dialogue avec les salariés ni juste dans sa participation fiscale aux ressources de la collectivité.
Je demande à Amazone d'abandonner ce projet ou de réviser son attitude.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 23 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 11:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonjour,
1/ Ayant lu les avis du SDIS 76 (pompiers) présentés dans les annexes.
2/ Ayant connaissances d'incendies d'entrepôts non maîtrisés de par le Monde (dont à Rouen_ Lubrizol) par les services de sécurité .
3/ Redoutant la politique pro-actionnariat du futur exploitant de cet entrepôt aux détriments des salariéEs et prestataires.

Je suis contre ce projet

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 24 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 14:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'impact catastrophique d'Amazon sur l'environnement et l'emploi a été largement documenté.
Il serait donc déplorable que la Métropole Rouennaise qui se positionne comme "capitale du monde d'après" accueille une telle entreprise.
L'immense surface de l'ancienne raffinerie de Petit-Couronne ne devrait pouvoir être attribuée qu'à des projets durables, socialement et environnementalement responsables.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 25 **Date de dépôt :** 23/09/2020 **Heure de dépôt :** 15:19 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Le site prévu ne peut accueillir ni Amazone ni une autre activité. Fortement pollué depuis des années, la pollution se situe tant au niveau de la surface des sols qu'en profondeur. Que peut une dépollution prévue ou en cours? Car les métaux lourds ont été laissés sur le sol en quantité et sur de nombreuses années. On ne peut imaginer une activité humaine pendant encore des décennies sur ce lieu.

D'autre part, ces parcelles se situent sur des terres qui ont été surelevées pour tenter d'enfouir la pollution. Qu'en est-il des inondations possibles sur ce site, sur les sites avoisinants? Quelle stabilité pour permettre à des tonnes de matériels de passer sur route dans le secteur? Peut-on rajouter dans un secteur déjà particulièrement pollué, nombre d'émissions de gaz à effet de serre liées aux nombreux véhicules que nécessitera l'activité de cette entreprise?

La vie passe avant le développement de quoi que ce soit. Il faut que le site dans sa totalité soit remis en état sain, avant qu'il ne soit envisagé le moindre projet....

Les différentes instances de contrôle n'ont pu demander aux pollueurs de nettoyer avant de partir, que les instances publiques actuelles rectifient le tir en se donnant les moyens de rendre le site sain. Il s'agit de salubrité publique.

N'étant qu'une simple citoyenne, je ne peux apporter des résultats d'analyse de l'air, de l'eau, du sol sur une carotte jusqu'à 50m. Mais je souhaite que ces analyses soient fournies au citoyen dont je fais partie.....

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 26 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 16:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet en raison de son impact sur :
- l'urbanisme (présence de grands entrepôts et infrastructure qui va avec)
-l'environnement (mouvements incessants de camions, déplacement des marchandises dans le monde...)
- le commerce et la production locaux, l'artisanat et la vie des centres ville v
Il faut privilégier le local pour changer de cap et aller vers un autre monde.
J'espère que les nouveaux élus vont s'opposer à l'arrivée d'Amazon dans la région.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 27 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 16:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Nous nous opposons formellement à l'installation de la plateforme Amazon de 140 000 m² à Petit-Couronne pour les raisons décrites ci-dessous :

Climat

- Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.
- La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent près du quart des émissions importées en France (environ 10% des émissions totales). L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial.
- Pour respecter l'accord de Paris (maintenir le réchauffement climatique à + 1,5°C) et réduire la catastrophe climatique en cours, il faudrait d'ici 2030 diviser par 10 les ventes de textile neuf et par 3 les ventes d'électroniques. Alors que 39 vêtements et 13 produits électriques et électroniques par habitant ont été commercialisés en 2019 en France !
- Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis.

Emploi et dumping

- Ces plateformes détruisent 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elles n'en créent.
- L'e-commerce a provoqué la destruction nette de 270 000 à 300 000 emplois en 10 ans aux Etats-Unis. 75 000 magasins supplémentaires vont fermer d'ici 2026. Au Royaume-Uni : 13 000 emplois disparus dans le commerce en 2018.
- En France : le e commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.
- Les PME françaises ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr.
- Les acteurs de la vente en ligne pratiquent un dumping sur les prix avec la réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin.

Surproduction et surconsommation

- Un entrepôt de 140 000 m² c'est environ 240 millions de produits commercialisés par an.
- En France, Amazon est déjà 1er distributeur de produits électroniques et 1er distributeur en ligne de produits textiles. Elle veut doubler sa surface de stockage, donc son activité, d'ici 2021, avec 11 nouveaux entrepôts et centres de tri.
- Amazon a commercialisé 15 milliards de produits dans le monde en 2018.
- Les 101 millions de clients « Prime » d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018. Le « prime » est un service payant, les clients ont donc tendance à rentrer dans des logiques de rentabilisation et sont abreuvés d'offres promotionnelles sur les produits et de la

livraison gratuite en 24h !

Artificialisation des sols

Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale.

Fraude fiscale

- 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon et C Discount fraudent la TVA, pour un déficit supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019 !

- Amazon évite l'impôt sur les bénéfices : au total Amazon aurait payé moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ.

Démocratie

78 % des français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie.

Un moratoire est donc nécessaire pour :

- lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols
- préserver les emplois
- lutter contre l'évasion fiscale
- éviter le dumping européen

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 28 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 16:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La situation de l'emploi sur l'agglomération rouennaise est compliquée :

- UPM en sursis avec ses 235 emplois menacés ;
- RENAULT-Cléon traverse une passe difficile ;
- LUBRIZOL, 450 salariés et plusieurs milliers de sous-traitants, dont certains exigent la fermeture ;
- sans oublier des dizaines et des dizaines d'entreprises et commerces faisant face à une crise économique liée à la COVID-19.

L'arrivée de AMAZON, s'il s'agit de cette entreprise, serait une bouée de secours pour les communes victimes de l'arrêt de PETROPLUS et ayant eu pour effet de mettre à bas les infrastructures communales.

La presse locale parle de plusieurs centaines d'emplois créés : ceci n'est pas à négliger au vu du haut niveau de sans-emplois, d'autant que la situation engendrée par la pandémie engendrera des dégâts pour l'emploi.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 29 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 17:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Pour les raisons suivantes, je demande à ce que ce projet soit abandonné :

Le dérèglement climatique :

- Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.

- La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent près du quart des émissions importées en France (environ 10% des émissions totales). L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial.

- Pour respecter l'accord de Paris (maintenir le réchauffement climatique à + 1,5°C) et réduire la catastrophe climatique en cours, il faudrait d'ici 2030 diviser par 10 les ventes de textile neuf et par 3 les ventes d'électroniques.

Alors que 39 vêtements et 13 produits électriques et électroniques par habitant ont été commercialisés en 2019 en France !

- Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis.

Emploi et dumping

- Ces plateformes détruisent 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elles n'en créent.

- L'e-commerce a provoqué la destruction nette de 270 000 à 300 000 emplois en 10 ans aux Etats-Unis. 75 000 magasins supplémentaires vont fermer d'ici 2026. Au Royaume-Uni : 13 000 emplois disparus dans le commerce en 2018.

- En France : le e-commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.

- Les PME françaises ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr.

- Les acteurs de la vente en ligne pratiquent un dumping sur les prix avec la réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin.

La surproduction et surconsommation

- En France, Amazon est déjà 1er distributeur de produits électroniques et 1er distributeur en ligne de produits textiles. Elle veut doubler sa surface de stockage, donc son activité, d'ici 2021, avec 11 nouveaux entrepôts et centres de tri.

- Amazon a commercialisé 15 milliards de produits dans le monde en 2018.

- Les 101 millions de clients « Prime » d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018. Le « prime » est un service payant, les clients ont donc tendance à rentrer dans des logiques de rentabilisation et sont abreuvés d'offres promotionnelles sur les produits et de la livraison gratuite en 24h !

Stopper l'artificialisation des terres pour donner priorité à l'agriculture péri-urbaine

Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale.

La fraude fiscale

- 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon et C Discount fraudent la TVA, pour un déficit supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019 !

- Amazon évite l'impôt sur les bénéfices : au total Amazon aurait payé moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ.

Un fonctionnement Anti-Démocratique

78 % des français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie.

Nous nous joignons à la demande de la Convention Citoyenne pour le climat et demandons un moratoire pour :

- lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols
- préserver les emplois
- lutter contre l'évasion fiscale
- éviter le dumping européen

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 30 **Date de dépôt :** 23/09/2020 **Heure de dépôt :** 18:05 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation :

Climat

- Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.
- La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent près du quart des émissions importées en France (environ 10% des émissions totales). L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial.
- Pour respecter l'accord de Paris (maintenir le réchauffement climatique à + 1,5°C) et réduire la catastrophe climatique en cours, il faudrait d'ici 2030 diviser par 10 les ventes de textile neuf et par 3 les ventes d'électroniques. Alors que 39 vêtements et 13 produits électriques et électroniques par habitant ont été commercialisés en 2019 en France !
- Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux États-Unis.

Emploi et dumping

- Ces plateformes détruisent 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elles n'en créent.
- L'e-commerce a provoqué la destruction nette de 270 000 à 300 000 emplois en 10 ans aux États-Unis. 75 000 magasins supplémentaires vont fermer d'ici 2026. Au Royaume-Uni : 13 000 emplois disparus dans le commerce en 2018.
- En France : le e commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.
- Les PME françaises ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr.
- Les acteurs de la vente en ligne pratiquent un dumping sur les prix avec la réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin.

Surproduction et surconsommation

- En France, Amazon est déjà 1er distributeur de produits électroniques et 1er distributeur en ligne de produits textiles. Elle veut doubler sa surface de stockage, donc son activité, d'ici 2021, avec 11 nouveaux entrepôts et centres de tri.
- Amazon a commercialisé 15 milliards de produits dans le monde en 2018.
- Les 101 millions de clients « Prime » d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018. Le « prime » est un service payant, les clients ont donc tendance à rentrer dans des logiques de rentabilisation et sont abreuvés d'offres promotionnelles sur les produits et de la livraison gratuite en 24h !

Artificialisation des sols

Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale.

Fraude fiscale

- 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon et C Discount fraudent la TVA, pour un déficit supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019 !
- Amazon évite l'impôt sur les bénéfices : au total Amazon aurait payé moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ.

Démocratie

78 % des français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie.

Je me joins à la demande de la Convention Citoyenne pour le climat et demande un moratoire pour :

- lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols
- préserver les emplois
- lutter contre l'évasion fiscale
- éviter le dumping européen

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 31 **Date de dépôt :** 23/09/2020 **Heure de dépôt :** 18:39 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Bonjour,
Je souhaite attirer brièvement l'attention des commissaires enquêteurs sur quelques points de fond et de forme, qui me semble devoir remettre en question la demande de permis de construire d'une base logistique dédiée au E-Commerce, et plus particulièrement à Amazon.
Sur la forme :
- il est inacceptable qu'un groupe avance masqué pour imposer son implantation. La stratégie, déjà dénoncée pour d'autres centres logistiques déployés par le même groupe, est contraire au bon déroulement des débats. La volonté de main-mise d'Amazon sur le terrain de l'ancienne raffinerie Petroplus est un secret de polichinelle aujourd'hui, mais il est regrettable que les élus de la Métropole n'aient pas eu tous les éléments du dossier lorsqu'il a fallu statuer sur le devenir de cette friche industrielle.
Sur le fond :
- S'agissant des emplois, les chiffres donnés par l'ancien secrétaire d'état au numérique Mounir Moujhabi suffisent pour dénoncer la promesse de création d'emploi : pour un emploi non-qualifié créé par Amazon, ce sont deux emplois qualifiés détruits dans la vente "normale". Est-ce vraiment ce type d'emploi dont notre société a besoin ?
Précariser toujours plus en tirant les prix et salaires vers le bas ?
- Le géant Amazon défend également un système extrêmement polluant, en incitant les citoyens à la consommation de masse de produits venus de l'autre bout du monde et en multipliant les livraisons "24h" qui nécessitent toujours plus de camions sur les routes (1000 camions prévus par jour pour ce centre !). Est-ce vraiment, dans le contexte écologique actuel, ce dont nous avons besoin ?
- Enfin, l'entreprise Amazon s'évertue depuis des années à contourner le droit français pour ne pas payer ses impôts (TVA, taxes professionnelles). Comment peut-on continuer à faire des cadeaux à une telle entreprise, alors que de nombreux secteurs manquent cruellement de finances publiques (santé, éducation, recherche pour ne citer qu'eux).
Le projet porté par Amazon est néfaste pour l'emploi, pour la société, pour la planète et la biodiversité dans son ensemble.
C'est pourquoi je souhaite que la commission donne un avis négatif à ce projet d'implantation, non pas parce que le site serait mal choisi, mais parce qu'il devient urgent d'entraver les excès de ce type d'entreprises.
Cordialement.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 32 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 18:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Climat

- Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.

- La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent près du quart des émissions importées en France (environ 10% des émissions totales). L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial.

- Pour respecter l'accord de Paris (maintenir le réchauffement climatique à + 1,5°C) et réduire la catastrophe climatique en cours, il faudrait d'ici 2030 diviser par 10 les ventes de textile neuf et par 3 les ventes d'électroniques.
Alors que 39 vêtements et 13 produits électriques et électroniques par habitant ont été commercialisés en 2019 en France !

- Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis.

Emploi et dumping

- Ces plateformes détruisent 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elles n'en créent.

- L'e-commerce a provoqué la destruction nette de 270 000 à 300 000 emplois en 10 ans aux Etats-Unis. 75 000 magasins supplémentaires vont fermer d'ici 2026. Au Royaume-Uni : 13 000 emplois disparus dans le commerce en 2018.

- En France : le e commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.

- Les PME françaises ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr.

- Les acteurs de la vente en ligne pratiquent un dumping sur les prix avec la réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin.

Surproduction et surconsommation

- En France, Amazon est déjà 1er distributeur de produits électroniques et 1er distributeur en ligne de produits textiles. Elle veut doubler sa surface de stockage, donc son activité, d'ici 2021, avec 11 nouveaux entrepôts et centres de tri.

- Amazon a commercialisé 15 milliards de produits dans le monde en 2018.

- Les 101 millions de clients « Prime » d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018. Le « prime » est un service payant, les clients ont donc tendance à rentrer dans des logiques de rentabilisation et sont abreuvés d'offres promotionnelles sur les produits et de la livraison gratuite en 24h !

Artificialisation des sols

Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale.

Fraude fiscale

- 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon et C Discount fraudent la TVA, pour un déficit supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019 !

- Amazon évite l'impôt sur les bénéfices : au total Amazon aurait payé moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ.

Démocratie

78 % des français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie.

Nous nous joignons à la demande de la Convention Citoyenne pour le climat et demandons un moratoire pour :

- lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols
- préserver les emplois
- lutter contre l'évasion fiscale
- éviter le dumping européen

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 33 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 19:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

Je me permets de vous faire part de plusieurs observations concernant l'implantation d'un entrepôt Amazon sur la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Amazon a déjà détruit 7900 emplois en France, alors même que notre taux de chômage est très élevé. L'e-commerce engendre chaque jour la fermeture d'enseignes importantes, tue les petits commerces en centre ville dont les magasins ferment les uns après les autres.

La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent près du quart des émissions importées en France (environ 10% des émissions totales). L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial dont on mesure chaque jour les méfaits pour notre planète. Les livraisons rapides ne font qu'aggraver cette pollution.

Enfin, Amazon ne paye presque aucun impôt sur ses bénéfices.

Nous avons besoin d'un modèle vertueux et respectueux des hommes et de l'environnement, pas d'un nouvel entrepôt.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 34 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 19:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Je suis défavorable à la construction de l'entrepôt Amazon sur l'emplacement de Pétroplus à Petit Couronne; en effet:

- Amazon évite l'impôt sur les bénéfices : au total Amazon aurait payé moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ.

- Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.

- La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent près du quart des émissions importées en France (environ 10% des émissions totales). L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial.

- Ces plateformes détruisent 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elles n'en créent.

- L'e-commerce a provoqué la destruction nette de 270 000 à 300 000 emplois en 10 ans aux Etats-Unis. 75 000 magasins supplémentaires vont fermer d'ici 2026. Au Royaume-Uni : 13 000 emplois disparus dans le commerce en 2018.

- En France : le e commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.

- Les PME françaises ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr.

- Les acteurs de la vente en ligne pratiquent un dumping sur les prix avec la réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 35 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 19:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonjour,
D'abord l'information liée à l'enquête publique était, une fois de plus, insuffisante pour permettre un vrai débat autour de la réalisation du projet Amazon à Petit Couronne et ne permet pas aux habitants de s'exprimer et mesurer les pous et contres.
La création de mega-centres de distribution comme Amazon réduisent à moyen terme le nombre d'emplois salariés et encourage les contrats précaires.
La distribution de masse est générateur de gaz à effets de serre donc mauvais pour la planète.
Amazon est réputé pour son mauvais traitement des employés et sa tendance à trouver des moyens d'éviter de payer ses contributions fiscales
Amazon est en concurrence avec le commerce local qui est déjà suffisamment en difficulté.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 36 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 20:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre l'installation de cette base logistique.
Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.
Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis.
Ces entrepôts contribuent à l'artificialisation des sols, que nous combattons dans le cadre du dérèglement climatique.
Le commerce en ligne, dont Amazon est le leader, provoque surproduction et surconsommation, ce qui est contraire à la sobriété nécessaire à la lutte contre le dérèglement climatique.
ET je ne parle pas des autres méfaits liés à ce type d'activité (fraude fiscale, destruction d'emplois pérennes contre des emplois précaires.
En conclusion, l'installation de cette base logistique est à combattre fermement pour toutes les raisons citées plus haut

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 37 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 20:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre l'installation de cette base logistique.
Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.
Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis.
Ces entrepôts contribuent à l'artificialisation des sols, que nous combattons dans le cadre du dérèglement climatique.
Le commerce en ligne, dont Amazon est le leader, provoque surproduction et surconsommation, ce qui est contraire à la sobriété nécessaire à la lutte contre le dérèglement climatique.
ET je ne parle pas des autres méfaits liés à ce type d'activité (fraude fiscale, destruction d'emplois pérennes contre des emplois précaires.
En conclusion, l'installation de cette base logistique est à combattre fermement pour toutes les raisons citées plus haut.
Citoyennement vôtre,
Nathalie

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 38 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 20:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Pourquoi on ne veut pas d' Amazone
Climat

- Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.

- La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent près du quart des émissions importées en France (environ 10% des émissions totales). L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial.

- Pour respecter l'accord de Paris (maintenir le réchauffement climatique à + 1,5°C) et réduire la catastrophe climatique en cours, il faudrait d'ici 2030 diviser par 10 les ventes de textile neuf et par 3 les ventes d'électroniques.

Alors que 39 vêtements et 13 produits électriques et électroniques par habitant ont été commercialisés en 2019 en France !

- Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis.

Emploi et dumping

- Ces plateformes détruisent 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elles n'en créent.

- L'e-commerce a provoqué la destruction nette de 270 000 à 300 000 emplois en 10 ans aux Etats-Unis. 75 000 magasins supplémentaires vont fermer d'ici 2026. Au Royaume-Uni : 13 000 emplois disparus dans le commerce en 2018.

- En France : le e commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.

- Les PME françaises ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr.

- Les acteurs de la vente en ligne pratiquent un dumping sur les prix avec la réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin.

Surproduction et surconsommation

- En France, Amazon est déjà 1er distributeur de produits électroniques et 1er distributeur en ligne de produits textiles. Elle veut doubler sa surface de stockage, donc son activité, d'ici 2021, avec 11 nouveaux entrepôts et centres de tri.

- Amazon a commercialisé 15 milliards de produits dans le monde en 2018.

- Les 101 millions de clients « Prime » d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018. Le « prime » est un service payant, les clients ont donc tendance à rentrer dans des logiques de rentabilisation et sont abreuvés d'offres promotionnelles sur les produits et de la livraison gratuite en 24h !

Artificialisation des sols

Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale.

Fraude fiscale

- 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon et C Discount fraudent la TVA, pour un déficit supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019 !

- Amazon évite l'impôt sur les bénéfices : au total Amazon aurait payé moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ.

Démocratie

78 % des français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie.

Nous nous joignons à la demande de la Convention Citoyenne pour le climat et demandons un moratoire pour :

- lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols
- préserver les emplois
- lutter contre l'évasion fiscale
- éviter le dumping européen

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 39 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 20:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Non aux géants du e-commerce
Oui aux commerçants de proximité
STOP AMAZON

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 40 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 21:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre Amazon, cette gigantesque plateforme pour les raisons suivantes:
Destruction des terres agricoles à cause de la construction d'un reseau routier necesessaire pour l'entrée et lq sortie de tous les produits, multiplication des transports,
Destruction des commerces de proximités, avec uniformisation des produits généralement de qualité médiocre,
Conditions de travail alienantes,
Augmentation de l'achat compulsif et sur-consommation
Tous ces aspects auront un 'impact désastreux sur le climat

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 41 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 21:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Considérant que les plateformes logistiques de type Amazon détruisent plus d'emplois qu'elles n'en créent,
Considérant que les emplois créés sont des emplois précaires et mal rémunérés,
Considérant qu'Amazon souhaite à terme robotiser l'intégralité de sa chaîne logistique et que le peu d'emplois créés ne seront pas pérennisés,
Considérant qu'Amazon pratique l'optimisation fiscale afin de payer le moins d'impôts possibles en France, ce qui de facto crée une concurrence déloyale avec les commerces locaux,
Considérant que les allers et venues de camions afin de charger et décharger les marchandises feront augmenter la pollution et sont donc incompatibles avec les engagements de réduction des gaz à effet de serre,
Considérant que l'implantation d'une telle plateforme ne peut se faire à l'échelle locale, mais doit être pensée à l'échelle régionale afin de ne pas déstructurer le tissu économique,
Considérant que bon nombre de produits vendus sont fabriqués à l'autre bout de la planète avec un bilan carbone désastreux,
A l'heure où l'on nous parle de circuits courts, de vente directe entre les producteurs et les consommateurs, de relocalisation de la production, d'économie circulaire, ce projet va à l'encontre de ce qu'il convient de faire pour notre territoire.
Je suis donc contre l'implantation d'une plateforme logistique sur le territoire métropolitain. Notre territoire mérite bien mieux que cela.

Pièce(s) jointe(s) : Intégrer le commerce électronique - Diapo P.jpg

Numéro : 42 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 21:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis triste de voir qu'un entrepot comme ça, créé quelque emplois et en détruit des centaine d'autre. Triste de voir de la bétonisation alors qu'il y avait un projet de replanter des arbres. Triste de voir qu'il n'y aura rien autour de l'ESS et des petits artisans.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 43 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 21:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'expansion de la grande distribution et les dégâts qu'elle a fait devrait nous alerter ; destruction des terres agricoles, destructions des commerces de proximités, déshumanisation du travail commercial et des rapports humains, optimisation fiscale pour le profit d'une minorité, encouragement à la surconsommation et à la délocalisation de la production avec toujours plus de transport et de pollution. Le commerce en ligne est, plus encore que la grande distribution, un accélérateur de cette consommation irresponsable qui détruit l'humain et la planète. Olivier Lainé

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 44 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 21:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Amazon s'apprête à ouvrir au moins 5 projets d'entrepôts géants d'en moyenne plus de 140 000m² (Metz, Lyon, Rouen, Alsace)

Un entrepôt de 140 000 m² c'est environ 240 millions de produits commercialisés par an.

Les membres et adhérent.e.s de l'association Alternatiba Rouen s'opposent à ce projet destructeur, pour les raisons suivantes :

Climat

- Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.

- La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent près du quart des émissions importées en France (environ 10% des émissions totales). L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial.

- Pour respecter l'accord de Paris (maintenir le réchauffement climatique à + 1,5°C) et réduire la catastrophe climatique en cours, il faudrait d'ici 2030 diviser par 10 les ventes de textile neuf et par 3 les ventes d'électroniques.

Alors que 39 vêtements et 13 produits électriques et électroniques par habitant ont été commercialisés en 2019 en France !

- Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis.

Emploi et dumping

- Ces plateformes détruisent 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elles n'en créent.

- L'e-commerce a provoqué la destruction nette de 270 000 à 300 000 emplois en 10 ans aux Etats-Unis. 75 000 magasins supplémentaires vont fermer d'ici 2026. Au Royaume-Uni : 13 000 emplois disparus dans le commerce en 2018.

- En France : le e commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.

- Les PME françaises ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr.

- Les acteurs de la vente en ligne pratiquent un dumping sur les prix avec la réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin.

Surproduction et surconsommation

- En France, Amazon est déjà 1er distributeur de produits électroniques et 1er distributeur en ligne de produits textiles. Elle veut doubler sa surface de stockage, donc son activité, d'ici 2021, avec 11 nouveaux entrepôts et centres de tri.

- Amazon a commercialisé 15 milliards de produits dans le monde en 2018.

- Les 101 millions de clients « Prime » d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018. Le « prime » est un service payant, les clients ont donc tendance à rentrer dans des logiques de rentabilisation et sont abreuvés d'offres promotionnelles sur les produits et de la livraison gratuite en 24h !

Artificialisation des sols

Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale.

Fraude fiscale

- 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon et C Discount fraudent la TVA, pour un déficit supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019 !

- Amazon évite l'impôt sur les bénéfices : au total Amazon aurait payé moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ.

Démocratie

78 % des français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie.

Nous nous joignons à la demande de la Convention Citoyenne pour le climat et demandons un moratoire pour :

- lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols
- préserver les emplois
- lutter contre l'évasion fiscale
- éviter le dumping européen

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 45 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 21:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Ce modèle d entreprise va à l'encontre du bien être général
Suppression du commerce Local
Suppression d emploi
Augmentation de la pollution liée au transport
Désorganisation des entreprises existantes

Cet projet ne répond pas aux enjeux actuels de notre société : lutte contre le réchauffement climatique, lutte contre le chômage

Accepter un tel projet c'est accepter la disparition du tissu commercial de la ville de Petit Couronne, de la diminution des emplois de proximité.

Nous refusons ce projet dommageable pour la ville, la métropole et la région.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 46 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 21:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

MORATOIRE SUR LES ENTREPÔTS DE LA VENTE EN LIGNE

Synthèse: Pour respecter l'accord de Paris dans le secteur de la distribution, tout en préservant les emplois, il est impératif de stopper l'implantation de nouveaux entrepôts de e-commerce. Les projets d'entrepôts d'Amazon et d'Alibaba entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France tout en détruisant deux fois plus d'emplois qu'ils n'en créent et en artificialisant les sols. Le ratio CO2 émis/emplois créés est donc extrêmement négatif. Les plateformes géantes de e-commerce sont donc incompatibles avec la transition écologique de notre économie.

1. Le moratoire : nécessaire pour lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols
2. Le moratoire: nécessaire pour préserver les emplois
3. Le moratoire: nécessaire pour lutter contre l'évasion fiscale
4. Il n'y aura pas de dumping européen
5. Arguments juridiques en faveur d'un moratoire

Chiffres clés

- ? 78% des français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie[1].
- ? 13 projets d'entrepôts d'Amazon et Alibaba d'ici 2021 en France
- ? 39 vêtements et 13 produits électriques et électroniques par habitant ont été commercialisés en 2019 en France
- ? Avec 4 projets d'entrepôts géants de plus de 140 000m², Amazon va commercialiser environ 1,3 milliard de produits supplémentaires par an en France.
- ? Pour respecter l'accord de Paris il faudrait réduire par 10 les ventes de neuf de textile et par 3 les ventes d'électroniques.
- Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale.
- ? L'e-commerce a provoqué la destruction nette de 270 000 à 300 000 emplois en 10 ans aux Etats-Unis. 75 000 magasins supplémentaires vont fermer d'ici 2026.
- ? Au Royaume-Uni : 13 000 emplois disparus dans le commerce en 2018
- ? En France : le commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.
- ? Les PME françaises ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr.

? 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon et C Discount fraudent la TVA, pour un déficit supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019 !

1. Le moratoire : nécessaire pour lutter contre le changement climatique

L'impact climatique de la surproduction des produits textiles et électroniques

La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent près du quart des émissions importées en France (environ 10% des émissions totales)[2]. L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial[3].

L'étape de fabrication des produits représente de 80 à 99% des émissions de gaz à effet de serre, bien avant leur transport. Les volumes de produits neufs vendus par an est représenté donc la principale contribution des fabricants et des vendeurs de produits au changement climatique.

Pour maintenir le réchauffement climatique à 1,5°C degré à la fin du siècle, d'ici 2030, il faudrait réduire par 10 les mises en marché de produits textiles et environ par 3 celles des produits électronique[4].

Or aujourd'hui en France, les mises en marché atteignent 39 vêtements[5] et 12,5 produits électroniques par habitants[6].

Les géants du e-commerce bientôt premiers distributeurs de produits textiles et électroniques dans le monde
En France, Amazon est déjà 1er distributeur de produits électroniques et 1er distributeur en ligne de produits textiles. Elle n'a pas encore atteint sa pleine implantation et va doubler sa surface de stockage, donc son activité, d'ici 2021, avec 11 nouveaux entrepôts et centres de tri.

Aux Etats-unis, Amazon est premier distributeur d'électronique et de textile. Les niveaux de productions sont encore plus élevés : plus de 70 vêtements par habitant. Il est également premier au Royaume Uni et en Allemagne, et les niveaux de production sont également plus élevés.

Amazon a commercialisé 15 milliards de produits dans le monde en 2018. Alibaba est le premier distributeur chinois et son volume d'affaire est trois fois supérieur à celui d'Amazon.

Ouvrir de nouveaux entrepôts de e-commerce va aggraver la surproduction

Les acteurs de la vente en ligne ont en commun de pratiquer un dumping sur les prix :

- ? réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin
- ? évitement de l'impôt, sur le revenu mais aussi de la TVA, environ 1,5 milliard d'euros de TVA fraudée sur Amazon en 2019[7].
- ? Pour Amazon, une stratégie de vente à perte compensée par d'autres activités
- ? Des transports parfois subventionnés (Wish, Alibaba)

Le dumping sur les prix aggrave la surproduction. Les prix des produits textiles et électroniques sont en baisse depuis les années 80 tandis que leur consommation augmente rapidement. En 10 ans le marché textile a perdu 10% de sa valeur économique tandis que la production a doublé[8]. Les acteurs du secteur reconnaissent que l'arrivée du e-commerce et notamment d'Amazon contribue à la baisse des prix. Il y'a donc un lien entre dumping et surproduction. Amazon affirme d'ailleurs que son objectif est de continuer à vendre d'avantage de produits et pour cela il est nécessaire de faire encore baisser les prix[9].

Ainsi, les clients 101 million de clients Prime d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018[10]. Cela s'explique assez bien puisque le prime est un service payant, les clients ont donc tendance à rentrer dans des logiques de rentabilisation[11]. Cela se vérifie chez d'autres acteurs de l'ultra low cost comme Primark, un consommateur français y consomme en moyenne 2 fois plus que dans une enseigne comme H&M.

En outre, l'abonnement Prime vidéo pour les séries et l'abonnement Prime pour les achats sur Amazon n'en font qu'un. Un client qui s'abonnerait à Prime pour voir certaines séries en exclusivité sur la plateforme, est du même coup abreuvé d'offres promotionnelles sur les produits et de la livraison gratuite en 24h! C'est une vraie manoeuvre anticoncurrentielle et une véritable bombe en terme de destructions d'emplois et d'augmentation des niveaux de consommation.

Un entrepôt de 140 000 m2 comme celui de Brétigny-sur-Orge c'est environ 240 millions de produits commercialisés par an. Amazon s'apprête à ouvrir au moins 5 projets d'entrepôts géants d'en moyenne plus de 140 000m2 (Metz, Lyon, Rouen, Alsace), donc à commercialiser environ 1,3 milliard de produits supplémentaires par an en France.

La livraison rapide provoque l'accroissement du transport aérien

Tous les projets d'entrepôts d'Amazon en France se trouvent à proximité d'un aéroport. Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis[12].

Alibaba construit un entrepôt de 200 000m2 qui jouxte l'aéroport de Liège pour pouvoir acheminer les produits en Europe par avion et livrer les clients plus rapidement[13].

Les entrepôts sont responsables d'une artificialisation croissante

Aujourd'hui les équipements commerciaux qui causent le plus d'artificialisation sont les entrepôts d'e-commerce, en expansion rapide sur le territoire. Les 9 projets

d'Amazon vont ainsi artificialiser autant de terrain que 14 zones commerciales. Statistiquement, l'e-commerce consomme trois fois plus d'espace qu'une zone commerciale. Source: <https://www.prologis.fr/logistics-industry-research/dossier-special-covid-19-6-lacceleration-de-levolution-du-commerce>

2. Le moratoire : nécessaire pour préserver les emplois

L'e-commerce détruit 2 à 3 fois plus d'emplois qu'il n'en crée

Aux Etats-Unis, la croissance des ventes en ligne a été associée à la création de 178 000 emplois directs entre 2002 et 2016. Mais ces créations n'ont pas compensé les 448 000 destructions d'emplois dans ces grandes enseignes entre 2002 et 2016, donc 270 000 destructions nettes[14]. Une étude chiffre même les destructions nettes à 300 000 emplois[15].

9 300 magasins ont encore fermé en 2019 et 75 000 pourraient fermer d'ici 2026. Ne survivent que les magasins ultra low cost (à l'empreinte écologique et aux conditions de travail déplorables) et les magasins haut de gamme. Les analystes économiques attribuent explicitement ces fermetures au développement de l'e-commerce: "Thousands more store closings could be on the way in the coming years as online shopping continues to replace purchases at physical stores and eat into retailers' profits. High debt levels and rent have also burdened traditional retailers. Online sales make up around 16% of retail sales today, but they will rise to 25% by 2026, UBS analysts estimated in a research report. That could force up to 75,000 more stores to close by 2026, including more than 20,000 clothing stores and about 10,000 consumer electronics stores[16]".

Le Royaume-Uni connaît un sort similaire. Second marché européen d'Amazon[17], 90% des acheteurs britanniques utiliseraient Amazon[18]. Une implantation de plus en plus monopolistique qui a joué un rôle déterminant dans la fermeture de 1 267 magasins en 2018[19], détruisant plus de 13 000 emplois[20]!

L'hécatombe qui se profile en France

En France, d'après l'ancien Secrétaire d'Etat au numérique, Mounir Mahjoubi, Amazon a déjà détruit 7900 emplois[21]. Pour l'heure Amazon n'est vraiment implantée que dans l'équipement de la personne. Or, ce secteur est justement gravement en crise, depuis bien avant le COVID 19. La concurrence agressive de l'e-commerce et de l'ultra low cost depuis plusieurs années a eu raison de nombreux enseignes dans le commerce non alimentaire. Précipitées par la fermeture imposée pendant le confinement: Conforama, Naf Naf, André, la Halle, Célio, Orchestra, Camaieu sont désormais en procédure de sauvegarde. Jusqu'à présent les effets de la concurrence de l'e-commerce n'étaient pas visibles mais ils se manifestent maintenant. Alors qu'Amazon n'a pas encore doublé son activité en France, si tous les dépôts de bilan annoncés se concrétisent, le commerce de détail va déjà perdre plus de 26 000 emplois en 2020 (14 000 dans l'habillement, 9000 chez Conforama, le reste dans la grande distribution, sans compter les indépendants). Si l'activité d'Amazon double en France, il faudra donc ajouter à ces 24 000 au moins 15 000 emplois détruits supplémentaires. Pire, les destructions potentielles dans le secteur entre 150 000 et 300 000 emplois du fait de la récession.

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/le-commerce-specialise-craint-entre-150-000-et-300-000-destructions-d-emplois-20200630>

Ne pas imposer de moratoire sur le e-commerce et sur les extensions commerciales mettra encore plus en danger les salariés des entreprises éventuellement reprises. Cela aggraverait l'environnement concurrentiel des enseignes en sauvegarde, alors que la Banque Publique d'Investissement a refusé de garantir les prêts à plusieurs enseignes.

Un nombre très faible de PME Française vendant via le site

Il est important de noter que ces destructions nettes incluent bien les emplois potentiellement créés par les PME vendant sur Amazon. Les PME françaises vendant sur Amazon ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr[22].

Une robotisation croissante

Amazon et Alibaba font de plus en plus appel à la technologie robotique et à l'intelligence artificielle pour gérer les entrepôts. Machines à emballer les colis, étagères qui se déplacent toutes seules, et bientôt transpalettes automatisés: le nombre d'emplois en entrepôt réduit au fur et à mesure du temps.

Pire, Amazon brevète des technologies destinées à réduire à 0 le nombre de vendeurs dans les magasins physiques qu'elle pourrait vendre aux géants de la grande distribution française: carrefour et auchan[23].

3. Le moratoire : nécessaire pour lutter contre l'évasion fiscale

Les places de marché fraudent la TVA

La concurrence entre plateformes de e-commerce conduit aussi au dumping sur les prix. D'après Bercy : 98% des vendeurs de la place de marché d'Amazon frauderait la TVA[24]. Amazon est responsable puisqu'elle développe sa place de marché, qui représente désormais 66% de son activité[25]. Grâce à la fraude, Amazon gagne des parts de marché tout en touchant des commissions de 15% sur les ventes! 100 millions d'euros de TVA et de charges salariales ont été collectées par Amazon France en 2018[26]. Moins de 100 millions d'euros de TVA pour un chiffre d'affaire - vente directe et marketplace - estimé à 6,5 milliards d'euros: un déficit supérieur à 1,5 milliards d'euros par an pour l'Etat français[27]!

La nouvelle directive TVA européenne prévoit une solidarité de plein droit de la place de marché sur les transactions de moins de 150 euros depuis les pays tiers, à partir de 2021. Mais la place de marché peut s'exonérer du paiement de la TVA grâce au numéro de tva intracommunautaire du vendeur, prouvant sa bonne foi. Or qu'un vendeur dispose d'un numéro de TVA ne veut pas dire qu'il la paie réellement.

Sur les places de marché sont présentes de nombreuses sociétés écrans qui disparaissent toutes les trois semaines et réapparaissent sous d'autres noms. Nike a mis fin à sa tentative de partenariat avec Amazon, au motif que le géant du web n'a pas réduit le nombre de contrefaçons en vente sur ses places de marché. Nike déclare que : "Les vendeurs tiers, dont les listes ont été supprimées, sont simplement apparus sous un nom différent[28]».

Il existe un risque que des vendeurs cherchent à contourner le nouveau régime européen en immatriculant artificiellement des sociétés dans des paradis fiscaux européens comme Chypre, ce qui se fait déjà dans le marché du smartphone. Le mécanisme complémentaire adopté par la France pour percevoir la TVA sur les transactions européennes ou de plus de 150 euros est insuffisant en ce qu'il laisse à la market place le pouvoir de supprimer le vendeur au lieu de régler la TVA. En outre c'est à l'administration fiscale de mettre en demeure la place de marché pour chaque vendeur, or l'administration fiscale manque de moyen.

Même si Bercy durcit le ton, et que le parquet financier a été saisi pour la fraude massive constatée en 2019 sur les market place, la capacité à récupérer l'intégralité de ces sommes (plusieurs milliards probablement) sur des vendeurs tiers sociétés écrans ou auprès des Market place pour l'instant non juridiquement tenue de payer cette TVA reste entière. Enfin, la récupération deux ou trois ans après de ces sommes par l'Etat ne change rien au fait que ces vendeurs auront gagné en part de marché sur les acteurs vertueux.

Amazon et le e-commerce évitent les impôts locaux

Amazon a pour stratégie de négocier des baisses d'impôts et/ou la prise en charge des travaux de voirie par la collectivité où elle s'implante en échange de supposées créations d'emplois. Pour s'assurer du succès de cette stratégie, ils visent notamment des territoires désertés ou des usines ont fermé:

? Elle aurait touché 1,1 à 3 millions d'aides indirectes pour l'entrepôt de Sevrey (près de Chalon sur Saône)[29].

? La communauté d'agglomération aurait pris en charge 3 millions de travaux de voirie pour l'entrepôt de Boves (près d'Amiens)[30].

? Pour l'entrepôt de Brétigny, ouvert en août et officiellement inauguré en octobre 2019, Amazon aurait négocié de ne pas payer les 3 millions nécessaires pour le permis de construire. La manoeuvre semble être tombée à l'eau[31].

Le terrain a coûté aux alentours de 17 millions d'euros mais l'agglomération de Coeur d'Essonne a dépensé 13 millions d'€ pour les voies d'accès et l'aménagement (réseau d'eau etc.) et un montant qu'on ne connaît pas (estimé à 2 millions d'€) du Conseil Départemental de l'Essonne pour le rond point d'accès sur la RD19[32]. Et ceci alors qu'Amazon s'est empressé de revendre l'entrepôt à une holding sud-coréenne pour 134 millions d'euros[33]!

? Une stratégie mise en oeuvre aux Etats-unis qui lui a permis de payer 0 dollars d'impôts sur les sociétés en 2018[34].

? Les entrepôts de vente en ligne sont pour l'heure exemptés de Taxe sur les Surface commerciales ! [35] Concernant Amazon , c'est un manque à gagner de 38 millions d'euros par an pour les finances publiques.

Amazon évite l'impôt sur les bénéfices

Au total Amazon aurait moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ par Kantar World Panel[36], moins de 2% CA[37]. Amazon a touché en outre 249 millions d'euros de crédit d'impôt au Luxembourg[38]!

Amazon a annoncé qu'elle allait répercuter intégralement la taxe GAFA de 3% de son chiffre d'affaire sur les petits vendeurs français de sa market place[39].

4. Le moratoire sur les entrepôts en France n'entraînera pas de dumping européen

Les géants du e-commerce se servent de la France pour faire du dumping

Si Amazon souhaite installer autant de plateformes géantes dans l'extrême est de la France: Metz 185 000m², Ensisheim 190 000m², Dambach-la-Ville 150 000m², ce n'est pas pour livrer uniquement en France mais aussi dans les pays limitrophes.

En effet, la Suisse a désormais rendu plus contraignante l'implantation des entrepôts logistiques car elle impose le recours au feroutage. Un coût supplémentaire que le modèle de rentabilité poussé à l'extrême par Amazon ne veut pas prendre en charge.

En Allemagne, le grand land du Bad Wurtemberg frontalier de l'Alsace est depuis longtemps gouverné par les écologistes. Ces derniers privilégient l'implantation d'entreprises à plus haute valeur ajoutée et qui rémunèrent mieux les salariés. Ainsi, alors qu'Amazon est très bien implantée en Allemagne, elle ne dispose pas de plateformes dans ce land et moins dans l'ouest de l'Allemagne que dans l'Est, ce qui nuit à son offre prime 24h dans des villes importantes comme Fribourg ou Stuttgart. Amazon compte donc se servir de ses implantations dans l'Est de la France pour livrer également en Suisse et en Allemagne. C'est donc la France qui fait le jeu du dumping européen alors que ses voisins décident d'avancer vers un commerce plus écologique!

Craindre le dumping européen est une fuite en avant

Sur un sujet connexe au moratoire, la taxe GAFAM, la France a dû avancer seule car elle ne trouvait pas d'accord au niveau européen, avec l'Allemagne qui bloquait, notamment par peur de représailles commerciales américaines sur ses exportations.

Aujourd'hui, l'initiative française déclenche des émules en Europe d'après Bruno Lemaire : l'Italie, l'Espagne, l'Autriche et le Royaume-Uni veulent imposer leur taxe.

Le parallèle est évident concernant le moratoire sur les entrepôts. Pendant un temps, cela pourrait générer des effets de distorsion de concurrence négatifs pour la France, mais cela pourrait à moyen terme déclencher une dynamique politique bloquée au niveau de l'Union européenne.

5. Arguments juridiques en faveur du moratoire

La Convention Citoyenne pour le Climat a entendu inclure le moratoire sur les entrepôts de e-commerce

Le groupe qui a travaillé sur l'artificialisation n'était pas en faveur de la traduction du comité légistique qui a omis beaucoup de choses, y compris les entrepôts de e-commerce. La CCC qui avait pour ambition de préserver les coeurs de ville, de limiter l'artificialisation et de limiter le trafic routier souhaite l'inclusion des entrepôts de e-commerce. Cela a été confirmé par William Aucant sur France Inter[40].

En outre, le Gouvernement peu satisfait de nombreuses rédactions du comité légistique s'est réservé le droit de réécrire l'ensemble des mesures de la Convention. Il ne serait donc pas honnête de refuser d'inclure les entrepôts de e-commerce dans la rédaction alors que les citoyens le demande.

Une future inégalité de traitement devant la Loi

En effet, l'article L141-17 du code de l'urbanisme relatif au document d'aménagement commercial du SCOT, de même que l'article nouveau L141-6 du CU créé par la très récente ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale utilise les notions conjointes de "conditions d'implantation des constructions commerciales et des constructions logistiques commerciales".

Il en résulte que la zone commerciale entendue au sens de la CCC dans sa prescription SL3.3 doit être entendue comme comprenant aussi bien :

- Les magasins de commerce ;

- Les ensembles commerciaux ;
- Les points permanents de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisés pour l'accès en automobile ;
- Et les entrepôts logistiques dédiés au commerce de détail.

L'adoption d'un moratoire qui ne concernerait que les zones commerciales alors que les entrepôts de e-commerce sont désormais considérés comme de nature équivalente dans le droit de l'urbanisme et les impacts concurrentiels énormes qu'impliquerait une telle décision, pourrait être qualifiée de rupture de l'égalité de traitement devant la loi.

Le moratoire n'est pas contraire à la libre entreprise et au droit européen

L'Allemagne adopte depuis les années 60 une politique limitant strictement l'implantation des zones commerciales en dehors des centres villes^[41] : « Pour les produits de consommation courante, les projets d'implantation ne sont recevables que s'ils se situent dans une zone commerciale centrale et qu'ils ne nuisent ni au bon fonctionnement des zones commerciales centrales situées sur le territoire d'une commune ou de communes voisines, ni au commerce de proximité de leur zone de chalandise ».

En 2006, la Commission européenne avait invité le gouvernement Allemand à se mettre en règle avec le droit communautaire car ces mesures seraient susceptibles d'entraver la libre installation des commerces et de provoquer des distorsions de concurrence. Pour des raisons similaires, le groupe Aldi avait porté plainte devant la Commission contre l'Hexagone et avait contraint le Parlement à adopter, en 2008, la loi LME (dite « loi Michel-Edouard Leclerc ») qui avait tiré un trait sur toute velléité de contrôler le suréquipement commercial qui caractérise aujourd'hui certains de nos départements.

En 2009, le gouvernement Allemand refuse de modifier le système d'autorisation commerciale. En pointant les contradictions de Bruxelles: la Commission avait reconnu qu'il pouvait être légitime d'interdire l'implantation de commerces si ces derniers risquaient de nuire à l'approvisionnement des populations – et plus précisément des populations n'étant pas en mesure de se déplacer pour accéder aux commerces.” Aujourd'hui, 67% du chiffre d'affaire commercial est réalisé en centre ville, contre 38% seulement en France.

[1] Sondage Elabe, Les français et la Convention citoyenne pour le climat; 26 juin 2020

[2] Ademe, 2018, MODÉLISATION ET ÉVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE PRODUITS DE CONSOMMATION ET BIENS D'ÉQUIPEMENT

[3] Quantis, MEASURING FASHION 2018: Environmental Impact of the Global Apparel and Footwear Industries Study Fullreport and methodological considerations, 2018

[4] B&L Evolution, Comment s'aligner sur une trajectoire compatible avec les 1,5°C ?, 2018

[5] Eco-TLC, Rapport d'activité 2017

[6] Ademe, Equipements électriques et électroniques - données 2017

[7] National Audit Office (NAO) britannique a évalué la fraude à la TVA sur le commerce en ligne à un montant compris entre 1 et 1,5 milliard de livres sterling, pour la seule partie imputable aux ventes de biens matériels (c'est-à-dire hors plateformes de services). Ce montant équivaut à 12 % du manque à gagner de TVA identifié par la Commission européenne pour le Royaume-Uni.

[8] Kantar world Panel : Référence Expert Fashion 2018; Fondation Ellen Mac Arthur, A NEW TEXTILES ECONOMY: REDESIGNING FASHION'S FUTURE, novembre 2017

[9] Amazon, Rapport d'activité 2018

[10] Consumer Intelligence Research Partners, 17 janvier 2019, Amazon Exceeds 100 Million US Prime Member

[11] Millward Brown, 7 avril 2015, Amazon Prime Members Are Way More Likely to Shop on Only Amazon

[12] Reuters, Amazon's rising air shipments fly in the face of climate plan, 06 juin 2019

[13] RTBF, Liège Airport : mais où est donc Alibaba ?, 19 février 2020

[14] Service économique de l'ambassade de France aux Etats-Unis, L'impact du e-commerce sur les commerces physiques aux Etats-Unis, 2017

[15] Institute for local self-resilience, Amazon's Stranglehold: How the Company's Tightening Grip Is Stifling Competition, Eroding Jobs, and Threatening Communities, novembre 2016

[16] CNN Business, More than 9,300 stores closed in 2019

[17] Statista, Annual net sales of Amazon in selected leading markets from 2014 to 2019; Reuters, How will Amazon deliver in its second biggest market ?, 23 octobre 2019 – 11% attribué à AWS.

- [18] The Guardian, Almost 90% of UK shoppers use Amazon, research reveals, mars 2019
- [19] Eurofund, Amazon's expansion in Europe, 21 mai 2019
- [20] Debenhams (4,000 job losses), Homebase (1,800 job losses), Poundworld (5,100 job losses) and House of Fraser (2,000 job losses)
- [21] Mounir Mahjoubi, Vers l'infini et pôle emploi, novembre 2019; Mounir Mahjoubi a obtenu ce chiffre en déduisant les embauches d'Amazon et des vendeurs tiers (12.337 emplois en direct et chez les vendeurs de la Market Place) aux suppressions d'emplois dans le commerce physique à cause des activités du site d'achat (20.239 emplois)
- [22] <https://www.statista.com/statistics/1086664/amazon-3p-seller-by-country>
- [23] ZDNet, Amazon Go : bientôt chez Carrefour et Auchan ?, 10 mars 2020
- [24] Capital, Bercy constate une fraude massive à la TVA sur Amazon et Cdiscount, 9 décembre 2019
- [25] D'après les conclusions en défense d'Amazon. Tribunal judiciaire de Nanterre, Ordonnance de référé rendue le 14 avril 2020, N°R.G. : 20/00503
- [26] Le Parisien, Amazon France a payé 250 millions d'euros d'impôts, taxes et cotisations en 2018, 18 décembre 2019
- [27] 20% de 6,6 milliards équivaut à 1,32 milliards. En outre le CA de 6,6 milliards ne correspondrait pas à la valeur totale de marchandise vendue via la marketplace, mais à une agglomération de la valeur des ventes directes d'Amazon et d'une commission fixe d'environ 15% sur les ventes de la place de marché.
- [28] Bloomberg, Nike pulling its products from Amazon in e-commerce pivot, novembre 2019
- [29] Le point, Amazon va toucher 1,1 million d'euros d'aides publiques en France, novembre 2012, https://www.lepoint.fr/high-tech-internet/amazon-va-toucher-1-1-million-d-euros-d-aides-publiques-en-france-26-11-2012-1533964_47.php
- [30] Capital, Comment Amazon embrouille le fisc, janvier 2018 <https://www.capital.fr/entreprises-marches/comment-amazon-embrouille-le-fisc-1264911>
- [31] Le Parisien, Brétigny-sur-Orge : la bourde à 3 millions d'euros d'Amazon, 20 mai 2019; http://www.leparisien.fr/economie/bretigny-sur-orge-la-bourde-a-3-millions-d-euros-d-amazon-20-05-2019-8076261.php?fbclid=IwAR0WkeKWSBjZPqEYINkI4cHNhMqXiweSDa6HuEQDo6_x5IzilJkEj-VQ5gc#xtor=AD-148142355
- [32] Elus de l'agglomération de Coeur d'Essonne
- [33] CFNEWS, Les Sud-Coréens remportent leur premier grand entrepôt francilien, 4 octobre 2019
- [34] <https://www.lsa-conso.fr/amazon-us-magicien-des-aides-fiscales-locales,277137>
- [35] article 302bis ZA du code général des impôts
- [36] Lsa, Combien gagne vraiment Amazon en France, mars 2017 <https://www.lsa-conso.fr/combien-gagne-vraiment-amazon-en-france,255411>
- [37] Capital, Voici combien Amazon pèse vraiment en France et combien il paye d'impôts, février 2019 <https://www.capital.fr/entreprises-marches/voici-combien-amazon-pese-vraiment-en-france-et-combien-il-paye-dimpots-1328475>
- [38] The Guardian, Amazon given €294m in tax credits as European revenues jump to €32bn, 21 avril 2020
- [39] Le Point, Amazon répercute la taxe Gafa sur ses vendeurs en France, 1er août 2018
- [40] Interview de William Aucant dans la matinale de France Inter le 16 juillet 2020
- [41] Courrier des maires, Quand l'Allemagne défend ses centres villes contre l'Union européenne, 2016 <http://www.courrierdesmaires.fr/63757/quand-lallemagne-defend-ses-centres-villes-contre-lunion-europeenne/>

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 47 **Date de dépôt :** 23/09/2020 **Heure de dépôt :** 22:04 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation :

- Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.
 - La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent près du quart des émissions importées en France (environ 10% des émissions totales). L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial.
 - Pour respecter l'accord de Paris (maintenir le réchauffement climatique à + 1,5°C) et réduire la catastrophe climatique en cours, il faudrait d'ici 2030 diviser par 10 les ventes de textile neuf et par 3 les ventes d'électroniques.
- Alors que 39 vêtements et 13 produits électriques et électroniques par habitant ont été commercialisés en 2019 en France !
- Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis.
- Emploi et dumping
- Ces plateformes détruisent 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elles n'en créent.
 - L'e-commerce a provoqué la destruction nette de 270 000 à 300 000 emplois en 10 ans aux Etats-Unis. 75 000 magasins supplémentaires vont fermer d'ici 2026. Au Royaume-Uni : 13 000 emplois disparus dans le commerce en 2018.
 - En France : le e-commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.
 - Les PME françaises ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr.
 - Les acteurs de la vente en ligne pratiquent un dumping sur les prix avec la réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin.
- Surproduction et surconsommation
- En France, Amazon est déjà 1er distributeur de produits électroniques et 1er distributeur en ligne de produits textiles. Elle veut doubler sa surface de stockage, donc son activité, d'ici 2021, avec 11 nouveaux entrepôts et centres de tri.
 - Amazon a commercialisé 15 milliards de produits dans le monde en 2018.
 - Les 101 millions de clients « Prime » d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018. Le « prime » est un service payant, les clients ont donc tendance à rentrer dans des logiques de rentabilisation et sont abreuvés d'offres promotionnelles sur les produits et de la livraison gratuite en 24h !
- Artificialisation des sols
- Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale.
- Fraude fiscale
- 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon et C Discount fraudent la TVA, pour un déficit supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019 !
 - Amazon évite l'impôt sur les bénéfices : au total Amazon aurait payé moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ.
- Démocratie
- 78 % des français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie.
- Nous nous joignons à la demande de la Convention Citoyenne pour le climat et demandons un moratoire pour :
- lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols
 - préserver les emplois
 - lutter contre l'évasion fiscale
 - éviter le dumping européen

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 48 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 22:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il faut nous unir contre le développement de telles sociétés de surconsommation. Il est grand temps de couper avec ce système qui grossit nous enfermant dans nos propres illusions et aveuglement.

C'est la semaine de la transition écologique initiée par la métropole de Rouen. Ce serait aberrant de soutenir cela.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 49 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 22:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Avons-nous le luxe de pouvoir refuser l'implantation d'une entreprise qui va créer des milliers d'emplois directs et indirects sur la métropole et la région ? Les exemples d'implantation de cette entreprise ailleurs en France sont éloquents : emplois, dynamique locale et impôts locaux bénéficiant à l'ensemble de la collectivité.

Tous les commentaires parlent d'artificialisation des fonciers, de terrains agricoles... Un projet sur l'ancien site Pétroplus me semble vertueux, il vaut mieux avoir un tel site logistique que des sites Seveso dans l'agglomération.

Nous sommes tous écologistes, par contre l'écologie n'est pas le monopole d'idéologues utopistes peu soucieux de l'emploi et du bien commun.

La métropole a été choisie par ce grand groupe, accueillons-le comme il se doit !

Claudy F.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 50 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 22:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Monsieur le préfet

Je vous demande de ne pas autoriser la plate forme Amazon à s'installer à Petit Couronne pour les raisons suivantes :

Climat

- Cette plateforme géante de e-commerce est incompatible avec la transition écologique de notre économie car elle entraînera l'importation de plusieurs millions de produits supplémentaires en France.

- La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent près du quart des émissions importées en France (environ 10% des émissions totales). L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial.

- Pour respecter l'accord de Paris (maintenir le réchauffement climatique à + 1,5°C) et réduire la catastrophe climatique en cours, il faudrait d'ici 2030 diviser par 10 les ventes de textile neuf et par 3 les ventes d'électroniques.

Alors que 39 vêtements et 13 produits électriques et électroniques par habitant ont été commercialisés en 2019 en France !

- Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis.

- Ces plateformes détruisent 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elles n'en créent.

- L'e-commerce a provoqué la destruction nette de 270 000 à 300 000 emplois en 10 ans aux Etats-Unis. 75 000 magasins supplémentaires vont fermer d'ici 2026. Au Royaume-Uni : 13 000 emplois disparus dans le commerce en 2018.

- En France : le e commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.

- Les PME françaises ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr.

- Les acteurs de la vente en ligne pratiquent un dumping sur les prix avec la réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin.

- En France, Amazon est déjà 1er distributeur de produits électroniques et 1er distributeur en ligne de produits textiles. Elle veut doubler sa surface de stockage, donc son activité, d'ici 2021, avec 11 nouveaux entrepôts et centres de tri.

- Amazon a commercialisé 15 milliards de produits dans le monde en 2018.

- Les 101 millions de clients « Prime » d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018. Le « prime » est un service payant, les clients ont donc tendance à rentrer dans des logiques de rentabilisation et sont abreuvés d'offres promotionnelles sur les produits et de la livraison gratuite en 24h !

Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale.

- 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon et C Discount fraudent la TVA, pour un déficit supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019 !

- Amazon évite l'impôt sur les bénéfices : au total Amazon aurait payé moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ.

78 % des français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie.

Je demande comme la Convention Citoyenne pour le climat et un moratoire pour :

- lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols
- préserver les emplois
- lutter contre l'évasion fiscale
- éviter le dumping européen

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 51 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 23:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Amazon c'est 11 milliards de produits vendus par an dans le monde.

La fabrication et le transport des produits électroniques et textiles sont responsables d'1/4 de nos émissions de gaz à effet de serre. (ADEME 2018).

Or, AMAZON est le 1er distributeur de produits électroniques et le 1er distributeur en ligne de produits textiles en France.

Ce projet d'entrepôt va donc détruire à court terme des commerces locaux et sacrifier des centaines d'emplois.

Amazon c'est également des conditions de travail déplorables, avec des cadences exacerbées, de la précarité par le recours systématique au travail intérimaire, des licenciements abusifs et de l'incitation à la délation.

En résumé, AMAZON est le numéro un de la destruction du climat et de l'emploi.

Pour toutes ces raisons, le Groupe Local des Amis de la Terre ROUEN demande que ce projet soit définitivement abandonné.

Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 52 Date de dépôt : 23/09/2020 Heure de dépôt : 23:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur le commissaire enquêteur.

Je suis défavorable à l'implantation d'une base logistique d'Amazon car cela est totalement contraire à l'urgence écologique, en organisant la vente massive de produits importés et qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre.

L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre en partie due aux milliers de kilomètres parcourus de transports de marchandises met en péril les conditions de vie sur Terre et menacent l'existence de l'humanité.

Nous devrions favoriser une économie tournée vers une production écologique, locale, respectueuse du bien être humain et qui soit proche des lieux de consommation, en circuits courts.

De plus cette implantation va nuire à l'activité de très nombreux commerces de proximité, artisans comme indépendants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien Bonay

Pièce(s) jointe(s) :
